

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1976**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien de maintenance des ascenseurs

Nouvel intitulé : Technicien de maintenance des ascenseurs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile de France (CCI Paris-IDF) - Centre des formations industrielles (CFI)	Directeur CFI - CCIP, Président de la CCI de Paris

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de maintenance des ascenseurs peut effectuer 3 types d'interventions :

**MAINTENANCE PREVENTIVE :**

- il effectue l'entretien des parcs d'ascenseurs, de monte-charges, etc., dont il a la responsabilité. Il est chargé de maintenir les appareils en bon état de fonctionnement et de sécurité d'origine. Dans ce cadre, il fait des visites d'entretien régulières
- il remplace les éléments qui ne sont plus fiables
- il vérifie que tous les éléments fonctionnent bien et répondent aux normes de sécurité applicables à l'installation (contrôles, tests, etc.)

**DEPANNAGE :** il recherche l'origine du non fonctionnement de l'ascenseur, remplace le cas échéant la pièce défectueuse, et remet l'appareil en service après toutes les vérifications nécessaires

**TRAVAUX DE REPARATION ET DE MODERNISATION :**

- il effectue les interventions importantes qui dépassent le cadre des opérations courantes
- il modifie et adapte les installations aux nouveaux besoins des usagers (augmentation des charges transportées, de la vitesse de déplacement, mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur la sécurité des utilisateurs ou des intervenants, etc.)

Pour tout type d'intervention, le technicien de maintenance doit être en mesure de travailler de façon autonome sur le site sur lequel il intervient, avec le support d'une équipe et de l'organisation mise en place au sein des entreprises.

**CAPACITES ET COMPETENCES ATTESTEES :**

**FRANCAIS :**

- savoir analyser différents aspects du monde de l'entreprise
- être capable de réaliser une communication écrite
- être capable de communiquer avec la clientèle et au sein de l'entreprise

**ANGLAIS :**

- connaître le vocabulaire spécifique au métier
- savoir traduire un document technique

**TECHNOLOGIE DE SPECIALITE :**

- connaître le rôle des constituants d'un ascenseur
- savoir lire le schéma électrique d'une installation selon diverses symbolisations d'ascenseurs
- expliquer le fonctionnement d'un sous-système d'une installation d'ascenseur

**SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES :**

- calculer et choisir les composants nécessaires au fonctionnement d'un système automatisé d'ascenseur

**LOGIQUE NUMERIQUE :**

- connaître le fonctionnement des circuits intégrés de base et être capable d'en établir le diagramme de temps au travers d'un ou deux montages dans le cadre d'un dépannage d'une carte électronique de commande d'ascenseur

**MAINTENANCE PROFESSIONNELLE :**

- être capable de réaliser une opération de maintenance dans le cadre d'un dépannage ou d'une réparation ou d'une adaptation sur un ascenseur

- être capable de procéder à la mise en conformité es installations

**MESURES ET ESSAIS :**

- être capable de réaliser une mesure sur un équipement d'ascenseur et d'en rédiger le rapport

**AUTOMATISMES APPLIQUES :**

- être capable de d'analyser et de modifier un système ou partie automatisé à partir d'un cahier des charges

**GESTES PROFESSIONNELS :**

- mettre en oeuvre des techniques de préhension et de manutention

**REGLES DE SECURITE :**

- connaître les règles et les procédures de sécurités applicables lors de l'intervention sur une installation d'ascenseur

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Sociétés spécialisées dans la maintenance du parc des ascenseurs, celles-ci peuvent être aussi bien des grosses entreprises fabricant des ascenseurs que des petites entreprises de services.

Types d'emplois accessibles : Technicien de maintenance des ascenseurs

Chef d'équipe

Technicien de service après vente ascenseur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

2 épreuves théoriques générales (français, anglais) 2 épreuves théoriques professionnelles (technologie, sciences physiques et logique numérique)

3 épreuves pratiques professionnelles (maintenance en situation reconstituée)

2 épreuves sécurité (test et oral)

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	33 % professionnels 67 % membres du centre de formation
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	2 représentants des professionnels à part égale entre employeurs et salariés 2 représentations de l'organisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 8 octobre 2004 publié au Journal Officiel du 10 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 28 juillet 1989 publié au Journal Officiel du 26 août 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Maintenance des automatismes appliqués aux ascenseurs et appareils de lavage'.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien de maintenance des ascenseurs'.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

13 bénéficiaires par an

##### **Autres sources d'information :**

##### **Lieu(x) de certification :**

Chambre de commerce et d'industrie de Paris Etablissement Centre de Formations Industrielles  
27 avenue de Friedland  
75008 Paris

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

##### **Historique de la certification :**

Ancien libellé : - Maintenance des automatismes appliqués aux ascenseurs et appareils de levage (Arrêté du 28 juillet 1989 publié au Journal Officiel du 26 août 1989)

**Certification suivante :** Technicien de maintenance des ascenseurs